

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 13 décembre 2019

Date d'affichage : 13 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Laurence CLEMENT-GUY - Maud GOBERT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Eric GIRAUD (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Jacques PRAT (donne procuration à Corine FALCOZ)

**Monsieur Pascal CLAPPIER est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 19-12-138**

**Objet : Contrat d'entretien des jeux d'enfants : avenant de transfert de la société - Ludo Parc à la société SAS Recre'Action**

Rapporteur Dominique RETORNAZ, Adjoint au Maire.

Je vous informe que pour l'entretien et la maintenance des aires de jeux à Valloire, a été signé un contrat avec la société Ludo Parc et ce depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017. Pour information le montant annuel forfaitaire de ce contrat s'élève à la somme de 5 525 € HT.

La société Ludo Parc a récemment informée la commune avoir cédé cette branche de son activité à la société Recre'Actions avec une date d'entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Cette cession n'entraîne aucune modification substantielle du contrat, le contrat est maintenu comme initialement, y compris sur le volet financier.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert de la société Ludo Parc à la société Recre'Actions concernant le contrat d'entretien et de maintenance des aires de jeux.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.  
Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver l'avenant de transfert de la société Ludo Parc à la société Recre'Actions concernant le contrat d'entretien et de maintenance des aires de jeux et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



<b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Préfecture : 20/12/19 Affichage : 20/12/19 Valloire, le 20/12/19 Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.	A blue circular official stamp of the Mayor of Valloire, Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE de VALLOIRE' and 'SAVOIE'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------